

UTILISATION DES SERVICES DU SECRETARIAT

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE PAR LA SUEDE

Note du Secrétaire général

L'Assemblée générale, à sa quatre-vingt-quinzième séance tenue le 1er octobre 1947, a décidé d'examiner en séance plénière, sans renvoi à une Commission, le projet de résolution suivant proposé par la Suède :

UTILISATION DES SERVICES DU SECRETARIAT

Rendant hommage à l'impartialité et à l'élévation d'esprit dont a fait preuve le Secrétariat au cours des deux premières années de son activité, et prenant en considération d'autre part la nécessité de réaliser les économies budgétaires les plus rigoureuses possibles

L'ASSEMBLEE GENERALE,

ATTIRE l'attention des trois Conseils et de leurs commissions, ainsi que des Commissions nommées par l'Assemblée elle-même, sur l'intérêt qu'il y aurait à utiliser le plus possible les services du Secrétariat; et

RECOMMANDE tout particulièrement aux divers organes de l'Organisation des Nations Unies d'examiner avec le plus grand soin avant de créer des commissions et des sous-commissions spéciales, si la tâche à remplir ne pourrait être utilement confiée au Secrétariat.
